



Décès de mon père en Algérie

Par **Creamy666**, le **15/05/2013** à **23:28**

Bonjour,

Je viens vous exposer mon problème en espérant pouvoir trouver un peu d'aide =/

Mon père a eu 3 mariages. Un premier en Algérie avec une Algérienne à l'issu duquel une fille est née. Puis un second en France, avec notre mère (Française) duquel nous sommes nés. Enfin un troisième mariage en Algérie à nouveau (avec une Algérienne) duquel 2 enfants sont issus.

Mon père est mort il y a quelques jours. Il semble qu'il disposait de biens en Algérie et en France. Nous (enfants du second mariage) n'avons aucune idée de ce qu'il possède, de ce que nous devons faire et de ce à quoi nous pouvons prétendre d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée car ce dernier ne nous a pas donné signe de vie pendant des dizaines d'années.

Pensez-vous que l'ambassade ou le consulat d'Algérie pourrait nous aider ? Si jamais vous avez des témoignages à m'apporter cela nous aiderait beaucoup.

Merci par avance de m'avoir lu =)

Par **amajuris**, le **16/05/2013** à **00:05**

bsr,

les biens suivent les règles de succession du pays ou ils sont situés.

pour répondre il faudrait les dispositions prises par votre père.
il me semble nécessaire que vous contactiez un avocat spécialiste en droit de la famille aussi français qu'algérien.
cdt

Par **Creamy666**, le **16/05/2013** à **00:18**

Je vais m'y atteler ... =S

Merci :)